Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

TRESORERIE GENERALE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
TRESORERIE GENERALE DES BOUCHES-DU-RHONE
DEPARTEMENT FRANCE DOMAINE
SITE D'AIX-en-PROVENCE

France Domaine

10, AVENUE DE LA CIBLE
13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

☎ 04 42 37 54 36
🖷 04 42 37 54 08
✉ andré.cauvin@dgfip.finances.gouv.fr

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
N° d'enregistrement : 09/04/02761A
Courrier arrivé le 17 AVR. 2009
Original à :
Copie à :

Communauté Urbaine
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
Direction de l'Urbanisme
BP 48014 - 13567 MARSEILLE cedex 02

OBJET :
Marignane
REFERENCE
Avis n°2009-054V0414
Dossier connexe :2008-054V0134

Vos réf :
V/lettre du 06/03/2009
DGDDAT/DUFH/LG/MR

08 AVR. 2009

Aix en Provence, le 26/03/2009

Monsieur le Président,

Par lettre citée en référzence, vous avez sollicité l'estimation sommaire et globale des emprises incluses dans le périmètre de la Zone d'"aménagement concerté des Florides qui s'étend sur une superficie d'"nviron 87 hectares.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les indemnités principales de dépossession des biens dont il s'agit, présumés libres de toute location ou occupation, sont de l'ordre de :

7 030 000 € HT

(SEPT MILLIONS TRENTE MILLE EUROS HORS TAXES)

Dans le cadre de la Déclararion d'Utilité Publique du projet envisag é, il convient d'accorder également des indemnités accessoires, évaluées forfaitairement, en l'état actuel du dossier et notamment, en l'absence de visite exhaustive des biens, à un montant de 1 406 000€ (un million quatre cent six mille euros).

Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme: non effectuée.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n°78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l' opération n' était pas réalisée dans le délai d' un an.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Trésorier-Payeur-Général,
Par délégation
L'Inspecteur Principal,

Michèle GAUCI-MAROIS

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DUFH Arrivée le : - 9 AVR. 2009
FONC :
URBA : LG
EIC :
HAB :
DIRECT :
COMPTA :

	LEGENDE □ PARCELLE □ BATI (Dur) ⊠ BATI (Léger)	N O E S
Echelle 1 : 8288	Attention, toutes les informations contenues dans ce plan n'ont aucune valeur légale.	**Date** 7/10/2009